

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 137 accordant un congé administratif à M. Gentilini.

n° 137

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 février 1949

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro

28 février 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**le contrat en date du 22 novembre 1946, engageant AL Gentilini (Luigi), en qualité de surveillant des travaux publics, notamment en son article 5: Le contrat susvisé étant renouvelé: Vu la demande du 15 janvier 1949 de l'intéressé : Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Annemasse (Haute-Savoie) est accordé à M. Gemilini (Luigi) surveillant contractuel en ser vice aux travaux publics.

#### Art. 2

—M. Gentilini rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 1er mars 1949 et voyagera en 2 classe aux frais du budget local (assimilation : 3° catégorie).

#### Art. 3

La présente décision sera en registrée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**